



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et des produits afférents. (cf page 13 à 15 de la maquette)

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il est voté dans les mêmes conditions que le compte administratif, après transmission au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice et avant le 30 juin.

Le compte financier unique est établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable
Pour l'exercice 2024, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

Le compte financier unique est présenté sous la norme M57.

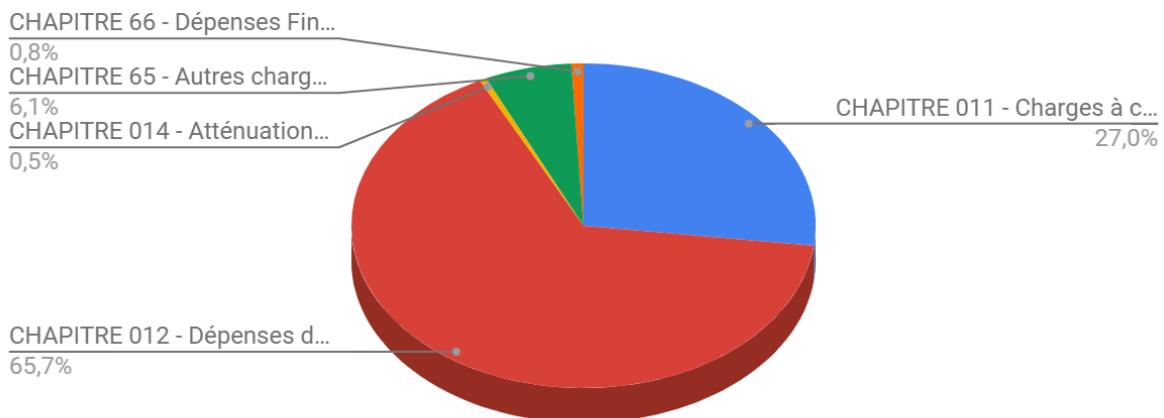
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	4 816 554,00	4 137 037,71	5 106 915,65
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	11 742 697,10	12 088 041,73	12 441 336,49
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	131 963,00	123 558,00	93 136,92
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 085 388,82	1 158 445,16	1 146 695,30
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	52 917,89	64 389,21	158 951,26
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	29 707,82	80 038,99	1 010,61
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 859 228,63	17 651 510,80	18 948 046,23
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 192 134,60	414 491,75	415 032,40
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 051 363,23	18 066 002,55	19 363 078,63

CFU 2024 - REPARTITION DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les charges à caractère général (Chapitre 11)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 5 106 915,65 € et représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard du montant inscrit au budget 2024 soit 5 566 982,64 €, le taux de réalisation est de 91,74%.

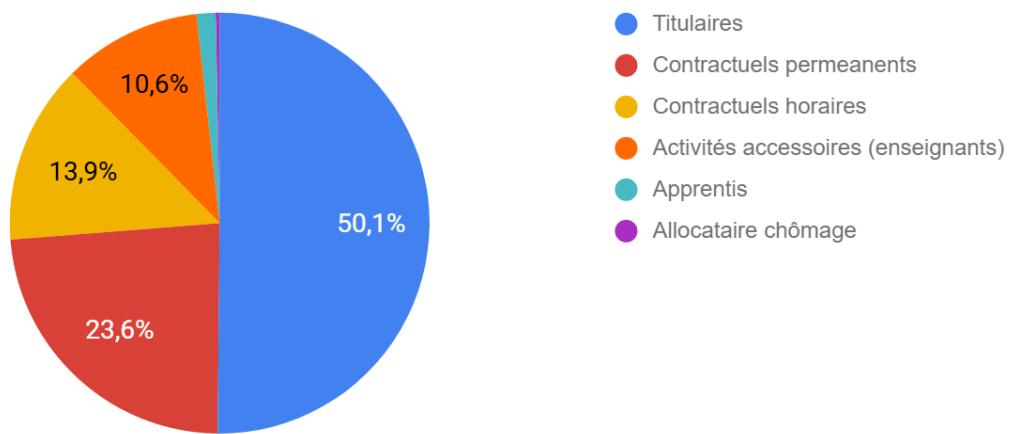
Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Les dépenses de personnel (Chapitre 12)**

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2024 un effectif de 339 agents dont 170 fonctionnaires, 80 contractuels sur emploi permanent et 88 contractuels sur emploi non permanent.

Profils	Effectifs au 31/12/2024	
Titulaires	170	250
Contractuels permanents	80	
Contractuels horaires	47	
Vacataires soumis à cotisation	0	88
Activités accessoires (enseignants)	36	
Apprentis	5	
Allocataire chômage	1	1
TOTAL		339

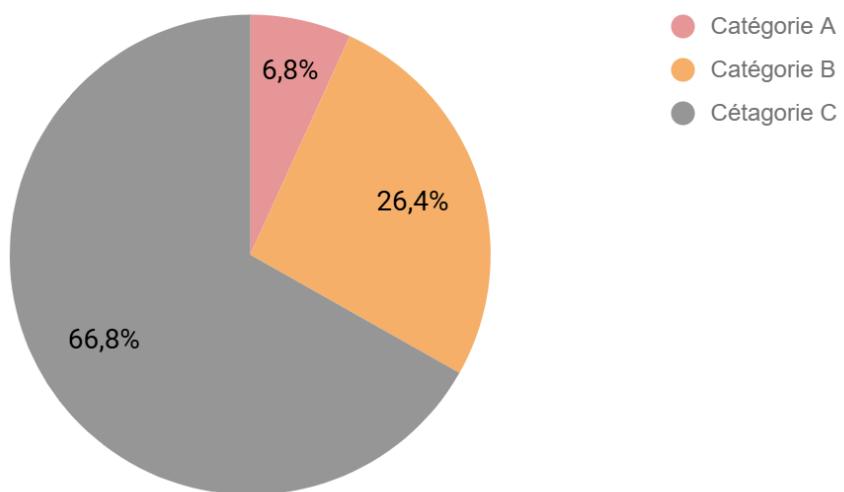
EFFECTIF AU 31/12/2024



- Répartition des agents permanents par catégorie

Catégorie	Effectifs au 31/12/2024
Catégorie A	17
Catégorie B	66
Catégorie C	167
Autres	0
TOTAL	250

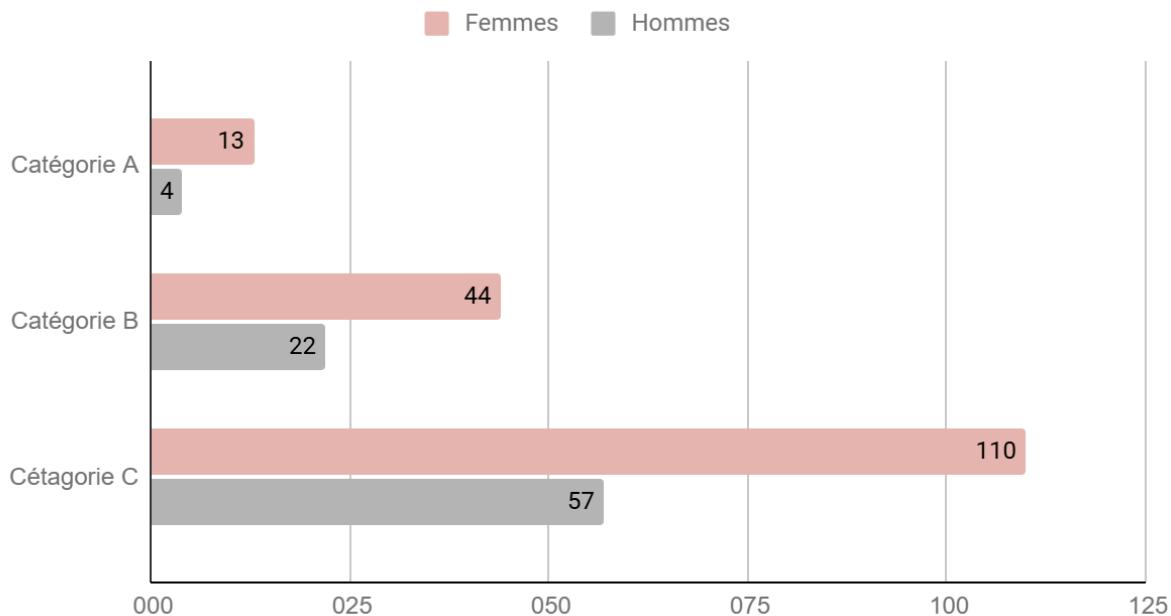
REPARTITION EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE



- Répartition de l'effectif par genre

Catégorie	Femmes	Hommes
Catégorie A	13	4
Catégorie B	44	22
Catégorie C	110	57
Autres	0	0
TOTAL	167	83

REPARTITION EFFECTIF PERMANENT PAR GENRE

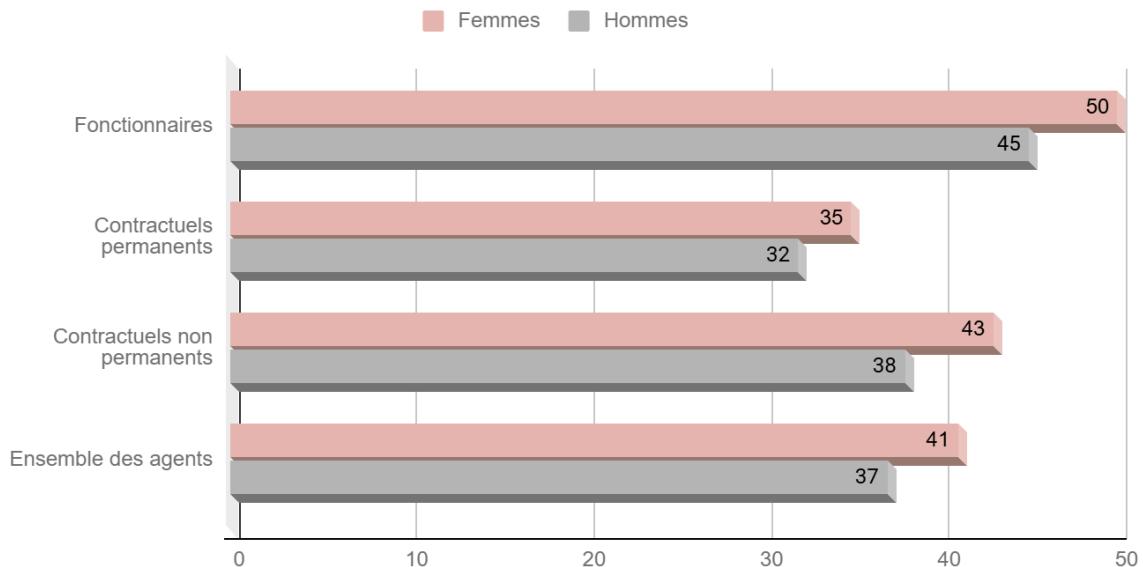


- Moyenne d'âge des agents selon profil et genre

Profil agent	Femmes	Hommes	Global
Fonctionnaires	50	45	48
Contractuels permanents	35	32	34
Contractuels non permanents	43	38	41
Ensemble des agents	41	37	40

La moyenne d'âge globale des agents de la collectivité est de 40 ans soit 41 ans pour les femmes et de 37 ans pour les hommes.

REPARTITION EFFECTIF PAR MOYENNE AGE



Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

Le montant inscrit au budget 2024 étant de 12 669 620 € (rappel du réalisé 12 441 336,49 €), le taux de réalisation de ce chapitre est de 98,20 %.

➤ Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Reversement de fiscalité : ce chapitre voit une dépense apparaître et se pérenniser. En effet, si les fonds de péréquation diminuent légèrement, il convient de tenir

compte du versement de fiscalité qui intervient sur le produit des amendes de police au profit du financement d'Ile de France Mobilités.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
FSRIF	58 403,00	63 226,00	46 497,00
FPIC	68 236,00	60 332,00	37 242,00
Reversement amendes de Police / IDFM & RIF	5 324,00	0,00	0,00
Autres reversements de fiscalité			9 397,92
CHAP 014	131 963,00	123 558,00	93 136,92

➤ Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ces dépenses représentent 6,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations (380 994 €), la subvention au CCAS (530 000 €).

Le montant inscrit au BP 2024 étant de 1 242 467 € (rappel du réalisé 1 146 695,30 €), le taux de réalisation de ce chapitre est de 92,29 %.

➤ Les charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières s'élèvent à 158 951,26 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

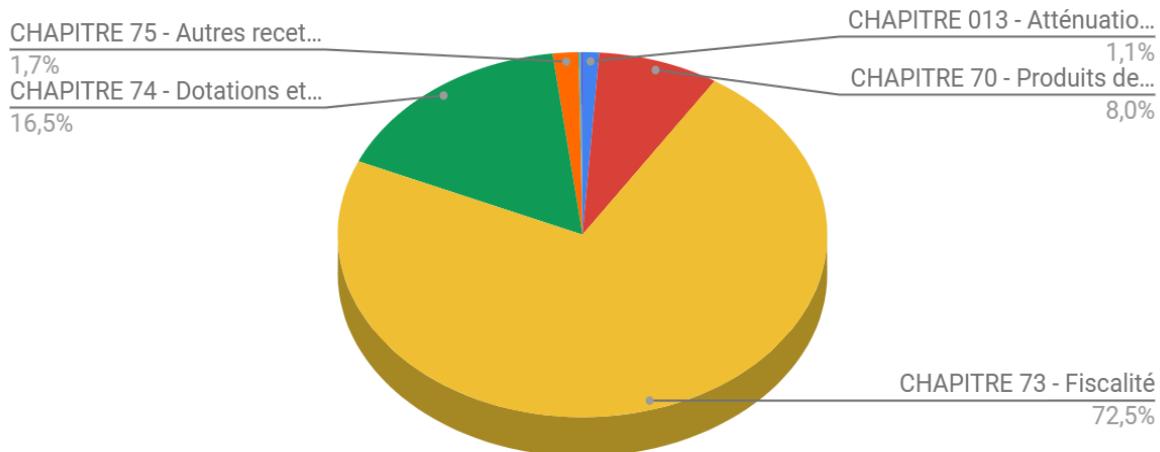
➤ Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 010,61 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	551 081,54	310 933,69	234 628,03
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 098 087,67	1 547 032,99	1 714 111,49
CHAPITRE 73 - Fiscalité	14 795 066,14	15 326 854,75	15 559 134,10
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	2 784 000,78	3 759 026,95	3 530 539,51
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion courante	294 831,63	414 475,53	363 356,84
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 564,08	40 564,08	40 564,08
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	613 726,16	3 088,77	16 571,78
CHAPITRE 78 - Reprise sur provisions	-	168 066,77	-
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	20 177 358,00	21 570 043,53	21 458 905,83
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	156 011,28	42 222,46	787,00
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 333 369,28	21 612 265,99	21 459 692,83

CFU 2024 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Produits des services et du domaine (Chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 714 111,49 €, elles représentent 8 % en 2024 des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Fiscalité (Chapitre 73)**

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement soit 72,5 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Fiscalité directe	6 902 642,00	7 513 169,00	7 703 330,00
Attribution de compensation	6 442 158,68	6 442 158,68	6 634 334,61
FNGIR	568 842,00	568 842,00	568 842,00

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenue et annoncée en début d'année 2024 a été de 3,9 %.

➤ **Dotations et participations (Chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 3 530 539,51 € et représente 16,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

❖ Les dotations

Le montant des dotations de l'Etat s'élève à 2 343 818,88 € dont les principales sont présentées ci dessous :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
DGF	0,00	0,00	0,00
Dotation de solidarité	325 345,00	335 334,00	354 337,00
DCRTP	282 004,00	282 204,00	275 158,00
Dotation compensation TF	1 191 885,00	13 311,00	1 635 527,00
Dotation compensation TH	0,00	1 467 483,00	0,00

Nous retrouvons dans ce chapitre la dotation liée à la réforme de la TH. Il est important de noter que la commune est fragilisée par ce mécanisme de dotation de compensation. En effet, elle perd un levier sur ses recettes fiscales et devient un peu plus dépendante d'une dotation de l'Etat. A la lumière des autres compensations faisant suite à des réformes, et ce depuis 10 ans, nous avons le risque que le maintien total de cette recette ne soit, elle aussi, pas garantie.

❖ Les participations et autres organismes

Il s'agit d'aides versées par d'autres organismes tels que le Département ou la CAF pour un montant de 1 186 720,63 €.

LIBELLÉ	MONTANTS
AUTRES ORGANISMES	41 170,42
DÉPARTEMENTS	6 415,28
CAF	1 139 134,93
TOTAL	1 186 720,63

➤ Autres recettes de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre enregistre principalement les produits des loyers, il s'élève à 363 356,84 € et représente 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'équipement

Les principales dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 3 162 345,25 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 1 911 214,52 € :

Aménagements Urbains Ville : 779 494,02 €

LIBELLÉ	MONTANT
ANIMATION	26 316,00
VIDÉOPROTECTION	662 074,28
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	619,80
LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT	73 594,26
SPORT	530,40
ESPACES VERTS	16 359,28
TOTAL	779 494,02

Groupes Scolaires / Restauration municipale : 151 314,92 €

LIBELLÉ	MONTANT
AUTRES (meuble bain-marie, friteuse)	14 158,80
AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	4 565,84
BÂTIMENTS PUBLICS	120 425,67
MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	8 534,61
MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	3 630,00
TOTAL	151 314,92

Autres Équipements publics : 536 756,97 €

LIBELLÉ	MONTANT
BIBLIOTHÈQUE	10 243,20
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	6 600,00
GYMNASE GIOT	11 742,23
HÔTEL DE VILLE	46 903,36
CENTRE DE LOISIRS MATERNELLE	17 334,56
LOGEMENTS MUNICIPAUX	70 896,19
LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT	7 276,13
MAISON MÉDICALE	14 840,40
STADE MIMOUN	19 536,00
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	6 086,16
MAISON DE TOUS	106 573,69
POLICE MUNICIPALE	14 421,38
MAISON DES ASSOCIATIONS	33 793,94
SPORT	32 670,00
TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS	79 890,39
ESPACES VERTS	3 942,00
VIVIER	50 275,34
MAISON DE VOISINAGE	3 732,00
TOTAL	536 756,97

Equipement des services : 338 032,48 €

LIBELLÉ	MONTANT
AUTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE	101 844,01
AUTRES (harpe, gilets pare-balles, poussette, tableau de musique ...)	59 868,77
MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	51 257,98
MATÉRIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	27 009,63
MATÉRIEL DE TRANSPORT	91 250,76
MATERIEL DE TELEPHONIE	6 801,33
TOTAL	338 032,48

Décret tertiaire : 105 616,13 €

LIBELLÉ	MONTANT
MAISON DES ARTS	69 614,93
LA POSTE (remplacement de façade)	23 977,20
AUDITS ÉNERGÉTIQUE ECOLE	12 024,00
	105 616,13
TOTAL	105 616,13

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 1 251 130,73 € et se décomposent de la façon suivante :

LIBELLÉ	MONTANT
AD'AP	52 275,62
RÉHABILITATION COMPLEXE MIMOUN	163 355,05
RÉNOVATION DES CHAUFFERIES	68 618,42
RÉFLECTION PISTE ATHLETISME	966 881,64
	1 251 130,73
TOTAL	1 251 130,73

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues au cours de l'année 2024 s'élèvent à 1 206 339,28 € et se répartissent de la façon suivante :

- Subventions d'investissement : 211 776,04 €** Conseil Régional, Conseil Départementale, CAF et ETAT
- Dotations, Fonds divers et Réserves : 578 280,78 €**
 - Taxe d'aménagement : 106 678,70 €
 - FCTVA : 471 602,08 €
- Dotations aux amortissements : 415 032,40 €**

C - L'ÉPARGNE

NIVEAU D'EPARGNE (AUTOFINANCEMENT)	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	EVOLUTION N-1
EPARGNE DE GESTION	2 371 047,26	3 982 921,94	2 669 810,86	-33%
TAUX D'ÉPARGNE DE GESTION	11,8%	18,5%	12,4%	-33%
EPARGNE BRUTE	2 318 129,37	3 918 532,73	2 510 859,60	-36%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	11,5%	18,2%	11,7%	-36%
EPARGNE NETTE	959 880,89	3 250 178,37	2 061 888,71	-37%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	4,8%	15,1%	9,6%	-36%

➤ Epargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts).

➤ Epargne brute

Elle reprend l'épargne de gestion à laquelle on retranche les charges d'intérêts.

➤ Epargne nette

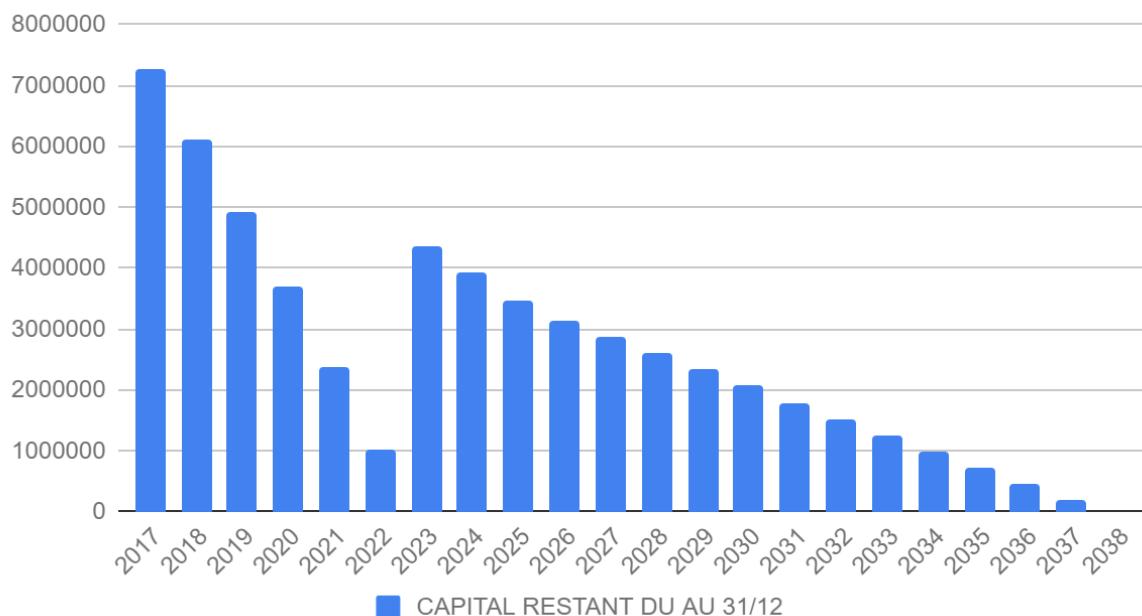
Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

L'épargne brute revient à niveau égale à une année classique pour la commune.

Le taux d'épargne brute taux s'élève donc pour l'année 2024 à 11,7% contre 18,2% en 2023.
Il est admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

D- L'ENDETTEMENT

EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours de dette en projection au 31/12/2024 (budget principal) s'élève à 3,916 M€ soit 317 € par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 862 € par habitant. (référence 2019 moyenne nationale Comparatif des budgets communaux CIG Grande Couronne)

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et se classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,5%.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement au 31/12/24 d'Aubergenville s'établit à 1,6 an. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT au 31/12/24 = 1,6 AN

E- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1 - Constatation du résultat

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2024	1 206 339,28 €	21 459 692,83 €	22 666 032,11 €
Dépenses de l'exercice 2024	3 624 131,24 €	19 363 078,63 €	22 987 209,87 €
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	-2 417 791,96 €	2 096 614,20 €	-321 177,76 €
Résultat antérieur reporté	2 655 969,92 €	10 244 477,56 €	12 900 447,48 €
Résultat de clôture	238 177,96 €	12 341 091,76 €	12 579 269,72 €

2 - Affectation du résultat

Section d'Investissement	
RESULTAT DE CLOTURE	
(compte 001 en recette)	238 177,96 €
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser en dépenses	-724 132,17 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	-724 132,17 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-485 954,21 €
Section de Fonctionnement	
RESULTAT DE CLOTURE	12 341 091,76 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	-485 954,21 €
(couverture du besoin de financement)	
(compte 1068 en recette d'inv.)	
REPORT À NOUVEAU	11 855 137,55 €
(compte 002 en recette)	